

CHEVERNY.INFOS



CHEVERNY



**Mairie de Cheverny
Horaires d'ouverture :**

Mardi et vendredi :
9h-12h / 14h-16h30

Mercredi et jeudi :
9h-12h
Samedi
9h-12h

www.mairie-cheverny.com
mairie.cheverny@orange.fr

SOMMAIRE

Mot du maire	
Remerciements	1
En direct de la mairie	2
Compte rendus des Conseils municipaux	3 - 4
En direct de la mairie	5
En direct de l'Agglo Agenda	6

EDITO DU MAIRE

Bonjour à tous,

J'ai eu le plaisir, samedi 14 janvier, de présenter les vœux à la population de Cheverny, en présence de très nombreux habitants, de l'ensemble de notre conseil municipal, de membres de nos deux conseils, des Sages et des Jeunes, d'élus locaux, départementaux et régionaux, de représentants des pompiers et des forces de l'ordre. Un moment intense où la commune présente son bilan 2016 et les perspectives pour 2017.

Je passerai rapidement sur le bilan 2016, vous recevrez avant la fin du premier trimestre, un document illustrant tout ce qui a marqué l'année. Pour 2017, la commune poursuivra la plupart des démarches déjà engagées, dans plusieurs domaines : la voirie, les animations, la gestion du quotidien. Parmi les prochains travaux le plus dimensionnant, la création d'un rond-point juste à l'entrée de la route du golf afin de fluidifier le trafic, notamment pour aider les bus à mieux négocier ce virage. Cet ouvrage pose les jalons d'une étape beaucoup plus importante pour le village, l'aménagement sud-est dont l'étude sera programmée rapidement. Il sera complété par la création d'une piste cyclable le long de la départementale (D102) qui permettra une circulation douce entre les deux circuits châteaux à vélo. Nous en profiterons pour refaire les trottoirs de la sortie du bourg jusqu'aux grilles d'honneur. Nous reviendrons, naturellement, sur ce sujet lorsque ce sera opportun.

Les premières dates culturelles de l'année vous convieront aux Mille lectures d'hiver, à la fête des plantes, puis sur le marathon de Cheverny. Nous aurons aussi un agenda riche en rencontres avec une réunion publique, consacrée aux tours anti gel installées par les viticulteurs, la concertation liée au PLU avec les habitants. Plusieurs démarches municipales seront engagées, elles visent à simplifier le quotidien des administrés : les demandes de documents administratifs seront possibles par Internet (site sécurisé), vous pourrez payer les factures par prélèvement sur présentation d'un titre. Les travaux d'accessibilité, soit la mise aux normes des accès pour les personnes en situation de handicap, à la mairie, à la salle des seniors, seront réalisés.

Un périmètre de vigilance est à consulter en mairie, il répond à des problématiques de cohérence d'aménagement du patrimoine tandis que notre commune sera l'une des premières à constituer une réserve communale composée de volontaires capable d'intervenir en cas d'incidents exceptionnels, nous pensons aux inondations, tempêtes, ou autres aléas qui nécessitent de l'entraide. Nous avons besoin de votre mobilisation sur ce sujet important.

Autant de thèmes et démarches qui visent à mieux vivre ensemble, mieux s'écouter, mieux prendre en compte des sujets collectifs plus faciles à surmonter lorsque l'on est unis. Cela constituait une partie de mes propos lors de mes vœux, l'immense plaisir que j'ai de travailler avec une superbe équipe communale dynamique, motivée, engagée et pour des habitants mobilisés, présents, actifs et fiers de leur commune. L'année 2017 sera une étape électorale, les Présidentielles, Législatives et pour les grands électeurs, les Sénatoriales. Comme de nombreuses mairies, nous avons enregistré une hausse de près de 8% d'inscriptions sur nos listes électorales. Je suis persuadée qu'un esprit citoyen et constructif animera toutes ces voix.

Je souhaite à toutes et à tous une très belle année 2017

Lionella Gallard

Remerciements



Lors de la cérémonie des vœux Mme le Maire a souhaité mettre à l'honneur deux membres de la Lyre de Cheverny/Cour Cheverny qui ont beaucoup œuvré pour cette association importante pour l'animation des deux communes.

Yvette BOILEAU

Musicienne et secrétaire de l'association pendant 9 ans.

STEPHANE HERMELIN.

Musicien à la LYRE depuis son enfance, élu au Conseil d'Administration de l'association pendant 6 ans puis Président pendant 14 ans.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chevigny a été reprise en 2016 suite à la rupture du contrat par le précédent prestataire.

La commune est accompagnée dans cette démarche par Agglopolys suite au transfert de la compétence PLU depuis fin 2015.

Par ailleurs, deux prestataires ont été retenus pour finaliser le dossier PLU :

- PLANEA Conseils qui est un cabinet de consultant qui aura en charge d'assurer l'écriture et la mise en forme du dossier PLU.
- le CDPNE (Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher) basé à Blois, qui aura en charge spécifiquement le volet environnemental du PLU.

L'approbation du PLU est envisagée pour la fin d'année 2017, qui sera également marquée par deux autres temps forts de la démarche :

- l'arrêt du projet prévu fin mars 2017,
- l'enquête publique prévue en septembre 2017.

Calendrier de la démarche :

Novembre 2016 -janvier 2017	Printemps 2017	Été 2017	Automne 2017	Automne 2017	Décembre 2017
Reprise et constitution du dossier	Arrêt du projet par le conseil municipal et le Conseil Communautaire	Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)	Enquête publique	Bilan de la concertation	Approbation du PLU
Concertation avec la population Les Samedis 18 et 25 février de 9 h à 12 h salle du conseil de la mairie. Permanence des élus pour répondre à vos interrogations au sujet du PLU			Concertation avec la population		

Finalisation du dossier

Bien que le dossier PLU intègre déjà pour partie les informations réglementaires récentes liées aux dernières évolutions législatives (loi ALUR...), il doit toutefois être complété, sans remettre en question les orientations d'aménagement du territoire définies dans le PADD (le Projet d'Aménagement et de Développement Durables) sur des points spécifiques suite notamment à la reconnaissance de la commune en tant que « station de tourisme » depuis 2013, ou sur la capacité d'accueil en stationnement de la commune, le potentiel urbanisable qui doit être affiné, la protection du petit patrimoine, l'évaluation environnementale, etc.

Ce travail de finalisation du PLU sera effectué lors du 1^{er} trimestre 2017 et sera présenté aux Personnes Publiques Associées lors d'une réunion, conformément à la procédure. Suite à la réalisation de ces différentes étapes de la procédure, et après présentation au Conseil Municipal, le projet de PLU sera arrêté par le Conseil Communautaire fin mars 2017.

Il convient de rappeler que la finalisation de cette procédure ne remet pas en question les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pour lequel le débat a eu lieu en 2012 au sein du Conseil Municipal.

Cette étape marque ainsi le démarrage d'une phase incompressible de consultation des Personnes Publiques Associées, qui disposeront de 3 mois afin de rendre leur avis sur le projet arrêté, puis dans un second temps, la concertation avec les habitants, qui pourront venir s'exprimer sur le projet arrêté pendant toute la phase d'enquête publique.

Pour finir, la dernière étape avant l'approbation, consistera à dresser le bilan de la concertation (avis des Personnes Publiques Associées et observations du public) qui sera réalisé par le commissaire enquêteur. C'est après cette dernière étape que le PLU pourra être approuvé en fin d'année 2017 par le Conseil Municipal et le Conseil Communautaire.

Concertation accompagnant la procédure :

Elle a pour objectif d'informer les habitants tout au long de la procédure. Entre 2008 et 2015, l'ensemble des modalités de la concertation qui avaient été préalablement définies dans la délibération en date du 8 octobre 2007 prescrivant la révision du POS en PLU afin d'associer la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, ont été mises en œuvre (informations municipales, réunions publiques ponctuelles, etc.)

Avec la reprise et la finalisation de la procédure il est donc apparu indispensable de pouvoir mettre en place une phase de concertation avec la population afin de l'informer des suites de cette démarche. Ces rendez-vous sont importants pour mieux comprendre les enjeux du PLU (voir calendrier joint)

Périmètre de vigilance

Périmètre de vigilance (ex périmètre de protection)

Par délibération en date du 16 Septembre 2013 le Conseil Municipal a institué un périmètre de vigilance, pour permettre au maire de s'opposer à des travaux intégrant des dispositifs qui, dans certains cas, par leur aspect et leur intégration délicate portent atteinte au patrimoine bâti ou non bâti, aux paysages ou perspectives monumentales et urbaines.

Le projet de périmètre de vigilance a été soumis à l'ABF qui a émis un avis favorable en date du 3 Février 2014, sous réserve de certaines remarques à insérer dans la notice explicative.

Compte tenu de tous ces éléments et de la volonté de la municipalité de mettre en conformité l'instauration de ce périmètre de vigilance en application de l'article R.111.17, **le dossier présentant ce périmètre sera mis à la disposition du public en mairie aux jours et horaires d'ouverture habituels pendant une durée légale d'un mois à compter du 25 Janvier 2017.**

Compte rendus des Conseils municipaux

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2016

Création d'un giratoire carrefour chemin de la Rousselière – RD n° 102 rue du Chêne des Dames – demandes de subventions : Etat – DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux), Etat – FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local), Conseil Départemental – DSR (Dotation Solidarité Rurale), Conseil Départemental – Amendes de Police, Réserve Parlementaire (Monsieur Denys ROBILLIARD).

L'ensemble du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander les subventions.

Création d'un giratoire chemin de la Rousselière – RD n° 102 rue du Chêne des Dames : Conseil Départemental : réalisation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département, avec intégration du FCTVA (Fonds de Compensation Taxe sur la Valeur Ajoutée).

L'ensemble du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Aménagement de trottoirs et plantations aux abords d'un monument historique (Château) - demandes de subventions : Etat : DETR, Réserve Parlementaire (Madame Jacqueline GOURAULT). L'ensemble du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander les subventions.

Création d'une piste cyclable en bordure RD n° 102 (partie des grilles d'honneur du Château à l'intersection du Chemin de la Rousselière et la rue du Chêne des Dames) – demandes de subventions : Etat : DETR, Région Centre - Pays des Châteaux : contrat régional 3^{ème} Génération, Conseil Départemental : subvention au titre du développement durable. L'ensemble du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander les subventions.

Logement communal -10 Rue du Chêne des Dames - revalorisation du montant du loyer : il s'agit d'un appartement F3 avec jardin (salle à manger, 2 chambres). Le locataire a donné congé. Compte tenu des travaux réalisés pour un montant de 11 768,64 € TTC (isolation, chauffage), le loyer initialement de 472 € sera augmenté de 28 €, soit 500 €. L'ensemble du Conseil Municipal valide cette revalorisation.

Ecole Publique : participation communale au voyage scolaire – plage du débarquement : cinquante-trois (53) enfants partiront en « classe découverte », à Houlgate, du 6 au 10 mars 2017. Le montant total du voyage, par enfant, est estimé à 347,46 €. L'ensemble du Conseil Municipal accepte la participation communale fixée à 35 % soit 121,61 € par enfant.

Ecoles publique et privée :

Participation communale : jouets de Noël 2016

La somme octroyée par la commune pour l'achat de jouets, est de 8 € par élève de maternelle. Trente (30) enfants de Cheverny sont concernés (19 à l'école publique et 11 à l'école Saint-Louis), soit un montant global de : **8 € x 30 = 240 €.**

Participation communale : spectacle de Noël 2016

Le coût du spectacle et des friandises revient à 3,46 € par enfant. Soixante-et-onze (71) enfants sont concernés (49 à l'école publique et 22 à l'école Saint-Louis), soit un montant global de : **3,46 € x 71 = 245,66 €.**

Personnel communal : contrat d'accroissement d'activité : les contrats d'agent administratif et d'agent technique de Madame DENIAU arrivent à leur terme le 15 décembre prochain. Elle prépare, actuellement, son concours d'agent administratif. Un contrat est proposé pour une année en raison de l'accroissement d'activité. L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette décision.

Transport scolaire - modification de l'indexation des coefficients : l'index proposé est celui appliqué par le Conseil Départemental. L'ensemble du Conseil municipal valide ce changement.

SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-Cher) - implantation d'une borne électrique et rapport d'activité de l'année 2015 : le Conseil Municipal valide cette implantation et autorise Madame le maire à signer la convention.

Projet de constitution d'un RCSC (Réserve Communale de Sécurité Civile) : en cas d'accidents graves ou de catastrophes naturelles, cette réserve, constituée de citoyens volontaires et bénévoles, permet l'assistance et le soutien à la population. Afin de mettre en place ce dispositif, une commission communale est instituée. Mesdames Célia COUDERC, Chantal SARTIAUX et Messieurs Laurent CHERRIER et Charles-Antoine de VIBRAYE sont désignés membres de cette commission.

Dossiers « sécheresse 2015 » : examen du dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle le 13 décembre par la commission ministérielle.

Passage en sens unique de la rue de l'Argonne : la mise en place du sens unique sera effective dès la fin de la pose de la signalétique (courant novembre).

Autocollants et porte-clés fluorescents : ils seront distribués aux jeunes par le Conseil des jeunes le **Vendredi 9 décembre à partir de 17 h**, à l'occasion de la venue du Cosmorium installé dans la salle des fêtes.

Limitation de vitesse à 70 km/h sur la RD 52 : une portion, avant et après la Croix de l'Ormeau, sera limitée.

Qualité de l'eau : le contrôle annuel effectué par l'ARS (Agence Régionale de Santé) conclut à une eau de bonne qualité.

Label « Terre saine » : la commune s'est portée candidate pour l'obtention de ce label national.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 5 décembre 2016

La séance commence par l'intervention de Messieurs DUVOUX et MARTIN-BRISSET, membres de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) - « Villes et Villages Etoilés ».

Cimetière : construction d'un espace columbarium avec cases columbarium, caves-urnes et jardin du souvenir

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des tarifs moyens pratiqués dans les communes avoisinantes. Elle propose :

Durée	Columbarium	Caves-urnes
30 ans	310 €	430 €
50 ans	460 €	580 €

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : elle sera gratuite, **Pose de plaque sur le livre du souvenir** : coût 22 €, **Taxe d'inhumation** : une délibération en octobre 2014 fixait le montant à 60 €. Elle sera perçue quelle que soit la méthode d'inhumation, **Règlement du cimetière** : des modifications ont été apportées, tenant compte des éléments évoqués ci-dessus.

Les membres du Conseil Municipal valident ces propositions.

Compte rendus des Conseils municipaux

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 5 décembre 2016 (suite)

Projet d'aménagement secteur sud-est de la commune - réalisation d'une étude d'aménagement :

- **par les élèves de INSA Centre Val de Loire (Institut National des Sciences Appliquées) - département Ecole de La Nature et du Paysage de Blois :** il s'agit d'une réflexion pour l'aménagement de l'espace public réalisée par les étudiants dans le cadre de leur cursus. L'étude est gratuite.
- **par l'agence Tendre Vert :** L'étude se déroule en 2 phases :
 - *phase 1 - état des lieux et enjeux :* le coût est de 2 320 € HT (2 784 € TTC),
 - *phase 2 - programmation d'aménagements :* plusieurs projets seront proposés à la commune. Le coût est de 4 350 € HT (5 220 € TTC).Le montant total s'élève à 6 670 € HT (8 004 € TTC). La participation d'Agglopolys est de 20 %, soit 1 334 €, à laquelle s'ajoute la récupération de la TVA. Les membres du Conseil Municipal acceptent les deux propositions.

Service de téléassistance à domicile « Dom@dom » : contrat de souscription des particuliers - participation communale : comme « Présence Verte », ce service, délégué par le Conseil Départemental, offre des prestations similaires à ses abonnés. Les deux prestataires seront proposés lors d'une demande d'inscription à un service de téléassistance.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte la participation financière de 30 € sur les frais d'inscription quel que soit le prestataire choisi.

Fondation du Patrimoine : candidature de la commune au concours « Les Rubans du Patrimoine » pour la réhabilitation des chapelles « Tassy » et « Brément » dans le cimetière, et le bassin de pisciculture au lavoir : le prix attribué serait de 15 000 €.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte que la commune se porte candidate.

Création d'un giratoire Rue du Chêne des Dames – emprunt : les taux sont actuellement très bas.

L'ensemble du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander une simulation pour un emprunt de 200 000 €.

Grippe aviaire : la consigne préfectorale est au confinement.

« Zéro pesticide » : la FREDON et le CDPNE ont visité la commune, dans le cadre du suivi de notre engagement et présenté le bilan du suivi. La commune recevra le label « Terre Saine » courant janvier 2017.

Concert de Noël : la chorale « La Notina » se produira **dimanche 17 décembre à 16 h à l'église**. L'entrée est libre.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 2 janvier 2017

PLU (Plan Local d'Urbanisme) - mise en place d'une concertation en vue de la finalisation de la procédure

Le calendrier ci-dessous en décrit les futures étapes :

Novembre 2016 - janvier 2017	Printemps 2017	Été 2017	Automne 2017	Automne 2017	Décembre 2017
Reprise et constitution du dossier	Arrêt du projet par le conseil municipal et le Conseil Communautaire	Consultations des Personnes Publiques Associées (PPA)	Enquête publique	Bilan de la concertation	Approbation du PLU
Concertation avec la population Les Samedis 18 et 25 février de 9 h à 12 h salle du conseil de la mairie. Permanence des élus pour répondre à vos interrogations au sujet du PLU			Concertation avec la population		

Concertation avec la population : deux permanences seront assurées par Madame le Maire et Philippe TESSIER, 1er adjoint en charge de l'urbanisme, **les samedis 18 et 25 février 2017, de 9 h à 12 h, salle du Conseil**.

L'ensemble du Conseil Municipal valide le calendrier.

Agglopolys : renouvellement de la convention des ADS (Autorisations Droits de Sols)

La tarification inclut une part fixe et une part variable calculée sur le nombre d'actes des années 2013, 2014 et 2015. Le Conseil Municipal valide la reconduction de la convention, pour une année.

Mise à disposition de la salle de danse à l'association intercommunale ESCCC pour la pratique de cours de yoga

Deux cours seront dispensés le jeudi de 10 h 30 à 11 h 45 et de 18 h 15 à 19 h 30.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette mise à disposition.

Décision modificative budgétaire : travaux SIDELC – enfouissement réseau téléphonique : modification d'imputation budgétaire (2041)

L'ensemble du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à faire la modification.

Périmètre de protection communale

Il a été mis en place en 2014 en accord avec l'architecte des Bâtiments de France.

Anciennement « périmètre de protection », il est devenu « périmètre de vigilance ». La nouvelle délibération à l'argumentaire et la carte du périmètre (remplacement de l'article R111-50 par l'article R111-23, du L111-6-2 par le L111-16), seront soumis à la population pendant 4 semaines en mairie aux heures d'ouverture au public du 25 janvier au 25 février.

L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.

Demande d'obtention du label API Cité pour la protection et la défense des abeilles - l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française)

L'ensemble du Conseil Municipal valide cette candidature.

Le prochain Conseil Municipal le lundi 6 février 2017 à 19 h.

Autorisation de sortie du territoire obligatoire à partir du 15 janvier 2017

En raison du contexte international (loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme) l'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur, quelle que soit sa nationalité, non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie à partir du 15 janvier 2017.

Elle sera rédigée au moyen du formulaire **CERFA n° 15646*01** accessible sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>.

Une fois complété et signé, ce formulaire devra être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire.

Attention : le dispositif mis en place est différent de celui ayant existé antérieurement. Les personnes concernées doivent produire elles-mêmes les documents nécessaires.

Viticulture : Gel et pose de Tours à vent

Dans la nuit du 26 au 27 avril 2016, le vignoble a subi d'importants dégâts, avec des pertes de potentiel de récolte de 50 à 100% sur de nombreuses parcelles.

Les viticulteurs sont confrontés à ce risque climatique de plus en plus fréquemment avec une intensité variable, pouvant mettre en péril leur entreprise. Il est possible de limiter, voir éviter les dégâts en s'équipant de moyens de protection ; la TOUR A VENT en fait partie et quelques domaines ont investi dans ces équipements ces dernières années.

La principale nuisance de ce matériel est le bruit (60 décibels à 200 m) provoqué par une hélice qui tourne à 600 tr/mn.

Ce type d'équipement existe déjà sur notre commune et certains viticulteurs souhaitent en implanter sur leur exploitation.

Afin de vous informer sur ce dispositif, une réunion d'information et d'échanges avec les viticulteurs est prévue le **Vendredi 17 février prochain à 18 h** à la salle des fêtes de Cheverny.

Vous venez d'emménager à Cheverny ?

Pensez à venir vous présenter en mairie, un dossier complet d'informations sur votre commune et un kit d'accueil vous seront remis.

Votre mairie « connectée »

La commune de Cheverny est adhérente au site « 6Tzen.org », qui est une initiative citoyenne, visant à contribuer à l'amélioration du service public aux côtés des administrations.

Ce service met gratuitement à disposition des administrés, un portail sécurisé de démarches en ligne (inscription sur les listes électorales, demande d'acte d'état-civil, recensement citoyen,...), accessible sur internet et smartphone. Connectez-vous à www.6Tzen.org/contextChoice

Création d'un espace cinéraire

Les travaux ont été réalisés en décembre : création d'un jardin du souvenir, d'un columbarium et de cavurnes. Pour tous renseignements s'adresser en mairie.



Demandes de carte d'identité ou permis de conduire

A compter de mars 2017, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes numérisées (les mêmes que pour les passeports) pourront instruire les demandes de carte nationale d'identité ou de permis de conduire. La préfecture n'assurera plus ce service.

Les mairies les plus proches de Cheverny, offrant ce service, sont à Contres et à Vineuil.

Si vous le souhaitez, nous nous mettons à votre disposition pour vous aider à constituer votre dossier.

La Réserve Communale de Sécurité Civile

Suite aux inondations qui ont touché notre commune au printemps dernier le conseil Municipal a décidé de créer une Réserve Communale de Sécurité Civile. La Réserve communale de Sécurité Civile a pour objectif de réunir les citoyens volontaires et bénévoles afin qu'ils puissent apporter leur aide aux habitants sinistrés en cas d'événement grave survenant sur la commune, sous l'autorité directe du Maire avec des missions précises.

Nous vous invitons à une réunion publique d'information qui aura lieu dans la salle du Conseil le **jeudi 9 mars à 19h**.

Village étoilé



Le label Village étoilé a été apposé à l'entrée de Cheverny le 9 décembre. Merci aux élèves de CM1/CM2 de l'école Saint Louis pour leur participation à la réussite de cette journée.

L'Eco de Cheverny

Une nouvelle rubrique économique apparaît dans votre bulletin municipal.

Vous êtes de nombreux professionnels, artisans, entreprises à vous développer sur Cheverny, cette rubrique est la vôtre.

Vous avez des projets innovants, des idées à développer, vous recherchez du personnel... prenez la parole sur notre bulletin et faisons avancer ensemble l'économie Chevernoise.

Contactez-nous en mairie au 02 54 79 97 78
mairie.cheverny@orange.fr

OFFRES D'EMPLOIS

Le Domaine de Cheverny recrute une femme de ménage à plein temps en CDD de 7 mois.

Contact : 02 54 79 96 29 / chantal.guillot@chateau-cheverny.com

Le Camping les Saules recherche du personnel d'entretien à temps complet ou partiel à partir de 17 ans. CDD de 6 ou 7 mois.

Etat civil

Naissances :

LEROUX Mathys	22 Octobre 2016
VIDAL Pablo	12 Novembre 2016
ROSEY VASSEUR Faustin	20 Décembre 2016

Mariage :

GUILLAUME Thierry et DELARBRE Maryline	7 Janvier 2017
---	----------------

Décès :

COYER René	8 Novembre 2016
ZEPPA Gilles	21 Novembre 2016
BELLANGER Hervé	28 Décembre 2016

Taxes ordures ménagères et ramassage

Agglopolys réorganise les collectes pour tenter de réduire les déchets ménagers.

A partir du **6 février**, un passage unique sera assuré sur l'ensemble de la commune le **Jeudi**. Les collectes seront assurées les jours fériés de ramassage sauf le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre, reportées au lendemain. En raison de la saison touristique, 2 passages dans le bourg seront assurés du 1er avril au 31 octobre le lundi et jeudi.

En ce qui concerne la taxe des ordures ménagères, en raison d'une modification réglementaire, son taux sera unifié sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys en 2018. Ce lissage sera effectué sur 2 ans. Ainsi en 2017, le taux sera de 10,93 en zone A (le Bourg) et 10,27 en zone B (hors bourg).

A vos agendas

Ecole Saint Louis

Soirée choucroute et dansante **samedi 28 janvier 20 h** à la salle des fêtes de Cour-Cheverny. Organisée par l'APEL (Association de Parents d'Elèves)

Portes ouvertes samedi 25 mars de 9 h à 12 h.

Conseil Municipal des Jeunes

Vendredi 10 février 18 h 30, salle du Conseil.

Le Conseil Municipal des Jeunes recrute, **réunion d'information** à destination des 12-17 ans. Venez nombreux !

« Mille lectures d'hiver »

Dimanche 12 février 17h30 salle des séniors

« **Une prière pour Owen** » de John IRVING par Cécile COMBES, organisé par la commune de Cheverny. Verre de l'amitié à l'issue de la lecture.

Tours Antigél

Vendredi 17 Février 19 h salle des fêtes : Réunion d'information et d'échanges avec les viticulteurs sur les Tours Antigél.

Marathon et 10km

Reconnaissance du parcours du marathon, départ parking P2, **dimanche 5 février à 9h30**. Organisé par l'association « Courir à St Gervais » et « Larivière Organisation ».



Théâtre

Vendredi 24 février à 19 h

Salle des fêtes de Cheverny **Spectacle musical et décalé de la Cie du coin** entrée libre Un verre de l'amitié sera offert à l'issue du concert.

Vendredi 3 mars à 20 h 30

Spectacle de théâtre : « Chaque chose en son temps » Aux vignes suspendues au domaine de Montcy - 32 route de Fougères à Cheverny Auteur et interprète : Juliette Mantrand
Tarifs : Plein tarif : 10 € - tarif réduit à 6 € (étudiants, minimas sociaux) - gratuit pour les moins de 12 ans. Durée : 55 minutes. Un verre de vin sera offert à l'issue du spectacle. Renseignements et réservations : 06 44 50 27 54 - marie@jean-et-faustin.eu

« Il était une voix »

Concert annuel en présence de Gille Dreu **samedi 4 mars** Salle des fêtes de Cour-Cheverny à 20 h 30. Entrée 17 € - 12 € pour les enfants de moins de 12 ans

Thé dansant dimanche 5 mars Salle des fêtes de Cour-Cheverny à 15 h animé par une jeune accordéoniste : Elsa Gourdy et ses musiciens. Entrée : 12 € avec une pâtisserie.

La Lyre

Samedi 11 mars à partir de 20 h

Soirée carnaval, salle des fêtes de Cour-Cheverny. Tarif 22 €. Réservation au 06 37 80 93 08 ou par mail : contactlyreccc@gmail.com

Dimanche 12 mars à 14 h

Thé dansant du carnaval. Salle des fêtes de Cour-Cheverny. 12 €. Réservation possible au 02 54 79 90 63 ou par mail : contactlyreccc@gmail.com

Entre Bruyère et Roseaux

Dimanche 12 mars

Randonnée cyclo-touriste. Départ entre 8 h et 9 h 30 au gîte de Cour-Cheverny. 3 circuits VTT : 19, 34 et 43 km et 3 circuits route : 40, 60 et 78 km. 4 € pour les licenciés et 6 € pour les non licenciés, gratuit pour les moins de 12 ans.

Club des Séniors

Repas spectacle Show Vision, salle des fêtes de Cheverny le **jeudi 16 mars 12 h**. Contact Président : 02 54 79 90 33

Carnaval

Samedi 18 mars Carnaval sur le thème « Les Cowboys et les Indiens ». Départ place de l'église à Cheverny à 10 h.

Fête des plantes

Samedi 25 et Dimanche 26 mars

Fête des plantes, Château de Cheverny, organisée par le Rotary club Blois-Sologne.